

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL325

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 213, insérer l'alinéa suivant :

« Une attention particulière sera portée à la distinction entre les tenues d'intervention de type « paramilitaires » pour les unités d'intervention et les tenues de police secours qui seront redéfinies dans l'objectif d'un meilleur « contact » avec la population, ayant été prouvé que l'incidence psychologique de la tenue des policiers sur ceux qui la perçoivent, ainsi que sur ceux qui la portent est indéniable. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser un point du rapport annexé concernant la tenue des policiers.

Aussi anodin que cela puisse paraître, la question de la tenue vestimentaire de la police est à traiter sérieusement. Au fil des lois sécuritaires et de la distension du lien entre police et population, l'apparence policière s'est peu à peu uniformisée pour que toutes les unités qu'il s'agisse d'unités d'intervention ou de police secours revêtent les mêmes tenues : des tenues para-militaires d'intervention.

Pour renouer le lien entre police et population, il est nécessaire de redéfinir les tenues des policiers dans leur ensemble, mais en particulier des policiers au contact de la population qui ne sont pas voués à intervenir et à se protéger ... L'incidence sur ceux qui la portent et ceux qui la perçoivent est indéniable. Un parallèle peut d'ailleurs être établi entre cette apparence vestimentaire et le mode de déplacement des policiers : les patrouilles pédestres sont à privilégier pour retisser les mêmes liens.